



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**MARCHE DE SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENTRETIEN DES
COURS D'EAU (5 LOTS) - DECISION MODIFICATIVE**

Vu la décision n° 2022_207 du 06 avril 2022 par laquelle le Président a autorisé la signature du marché relatif aux prestations d'insertion sociale et de qualification professionnelle dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau (5 lots) pour une durée allant de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations au 15 avril 2026, soit au minimum 4ans, avec les associations suivantes :

- Lot 1 : secteur nord – Association AVIEE, ayant son siège social à Bruay-la-Buissière (62700), 232 rue Roger Salengro, pour un montant total forfaitaire de 777 888 € HT
- Lot 2 : secteur sud est – Association NOEUX ENVIRONNEMENT, ayant son siège social à Noeux-les-Mines (62290), 421 route Nationale, pour un montant total forfaitaire de 408 200 € HT
- Lot 3 : secteur ouest – ASSOCIATION CHEMINS VERS L'EMPLOI, ayant son siège social à Isbergues (62330), 67 bis rue Jean Jaurès, pour un montant total forfaitaire de 936 068,72 € HT
- Lot 4 : Secteur nord – ASSOCIATION CHEMIN VERS L'EMPLOI, ayant son siège social à Isbergues (62330), 67 bis rue Jean Jaurès, pour un montant total forfaitaire de 936 068,72 € HT
- Lot 5 : secteur est – ASSOCIATION REAGIR, ayant son siège social à Lestrem (62136), 683 rue de Derrière, pour un montant total forfaitaire de 673 960 € HT,

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans la décision n° 2022_207 dans laquelle le montant indiqué pour l'attribution du lot 4 est de 936 068,72 € HT alors que le marché a été attribué pour un montant total forfaitaire de 651 160,40 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la décision n° 2022_207,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de modifier la décision n° 2022_207 relatif au marché de prestations d'insertion sociale et de qualification professionnelle dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien des cours d'eau en indiquant que le montant total forfaitaire pour l'attribution du lot 4, Secteur nord à l'ASSOCIATION CHEMIN VERS L'EMPLOI, ayant son siège social à Isbergues (62330), 67 bis rue Jean Jaurès est de 651 160,40 € HT et non 936 068,72 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..: **3. NOV. 2023**

La Conseillère déléguée,



MEYFROIDT Sylvie

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **6 NOV. 2023**

Et de la publication le : - **6 NOV. 2023**

La Conseillère déléguée,



MEYFROIDT Sylvie